UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 30
Voix favorables : 30

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du mardi 20 mars 2018

DELIBERATION
n° CFVU 2018 – 23

portant avis relatif à la convention relative à l'organisation d'un colloque international entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université de Droit – Académie de Hué (Vietnam)

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article 1er

La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la convention relative à l'organisation d'un colloque international entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université de Droit – Académie de Hué (Vietnam), annexée à la présente délibération.

La présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire,

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Corinne MASCALA

ANNEXE 1

CONVENTION

Vu l'accord-cadre de coopération signé en date du ….

Entre les soussignés :

L'Université de droit de Huê, ci-après dénommée HUL, sise rue Vo Van Kiêt, An Tây, Ville de Huê (Viêt Nam), et représentée par son Président, M.

Duc Luong DOAN.

et

L'Université Toulouse 1 Capitole,
sise 2 rue du Doyen Gabriel-Marty, 31042 Toulouse cedex 9 (France), et représentée par sa Présidente **Madame Corinne MASCALA,**

pour le compte du Centre de Droit des Affaires de l'Université Toulouse 1 Capitole

A– IL EST EXPOSE :

L'Université de droit de Huê – l'Université de Huê (HUL) développe l'enseignement et la recherche juridique pour la promotion de la connaissance et de l'application du droit, notamment à travers les relations internationales.

L'Université Toulouse 1 Capitole est une université de droit, économie et gestion qui privilégie les réseaux internationaux pour favoriser la collaboration scientifique, les échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs.

B– IL EST CONVENU :

Dans le cadre de cette coopération, les parties organisent et tiendront à l'Université de droit de Huê un colloque international **du 9 au 13 avril 2018**, sur le thème « Le Droit confronté aux défis du XXIème siècle : vers une modernisation des règles juridiques ?».

Les motifs scientifiques de l'organisation du Colloque visent à développer la recherche conjointe entre les deux Universités, notamment sur les sujets de droit de l'entreprise, droit de la propriété intellectuelle et droit de l'environnement.

L'Université de droit de Huê – l'Université de Huê :

a. assurera la promotion du colloque au Vietnam ;
b. assurera son organisation matérielle et logistique (traduction-interprétariat, mise à disposition de salles pour le colloque, impression des documents…) ;
c. se chargera d'inviter les représentants des organisations publiques intéressées par le sujet du colloque.
d. assurera le transfert sur place des intervenants dans les 2 sens – de l'aéroport à leurs hôtels et à l'Université de Huê ainsi que de l'Université aux hôtels et à l'aéroport ;
e. prendra en charge les frais :
   - de déplacement à Huê pendant le colloque **du 9 au 13 avril 2018**.
   - des repas du midi et du soir des intervenants durant le séjour du colloque.

1. **L'Université Toulouse 1 Capitole** :
   a. proposera le programme scientifique du colloque ;
   b. assurera la promotion du colloque en France et en Europe ;
   c. se chargera de recruter des intervenants de France et d'Europe ;
   d. se chargera d'inviter des personnalités et représentants d'institutions françaises et étrangères ;
   e. prendra en charge les frais des intervenants français et des invités de l'ACJEV, comprenant :
      - les frais de déplacement depuis la France vers le lieu d'hébergement à Huê ; - les frais d'hébergement durant le colloque à Huê.

Cette convention est établie en 4 exemplaires originaux dont deux en français et deux en vietnamien. Les quatre originaux ont la même valeur juridique.

Fait à Huê, le

Monsieur Duc Luong DOAN
Président de l'Université de droit -
Université de Huê – HUL – Vietnam

Fait à Toulouse, le

Mme Corinne MASCALA
Présidente de l'Université Toulouse 1
Capitole

Mme MACORIG-VENIER
Directrice du Centre de Droit des Affaires
de l'Université Toulouse 1 Capitole